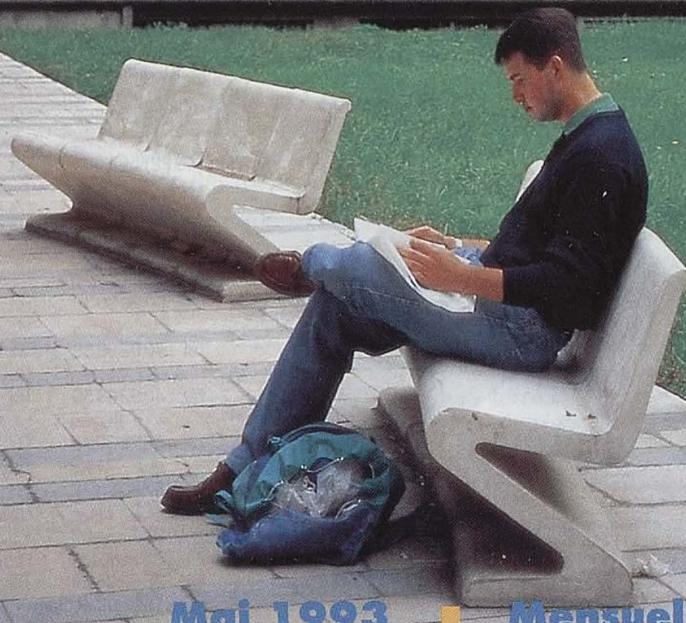


Profession EDUCATION

*Enseignement
enseignement*

*Supérieur
supérieur*



**SGEN
CFDT**

Mai 1993 ■ Mensuel ■ 15 F

32

Mutations

2d degré / PLP / CIO. DCIO

Chaque année, le ministère modifie le calendrier initial des réunions des commissions paritaires concernant les mutations.

Ce calendrier est mis à jour sur minitel 3615 CFDT*SGEN.

VOS DROITS
DES INFOS
UN PLUS
POUR VOUS
DEFENDRE



DU NOUVEAU ?

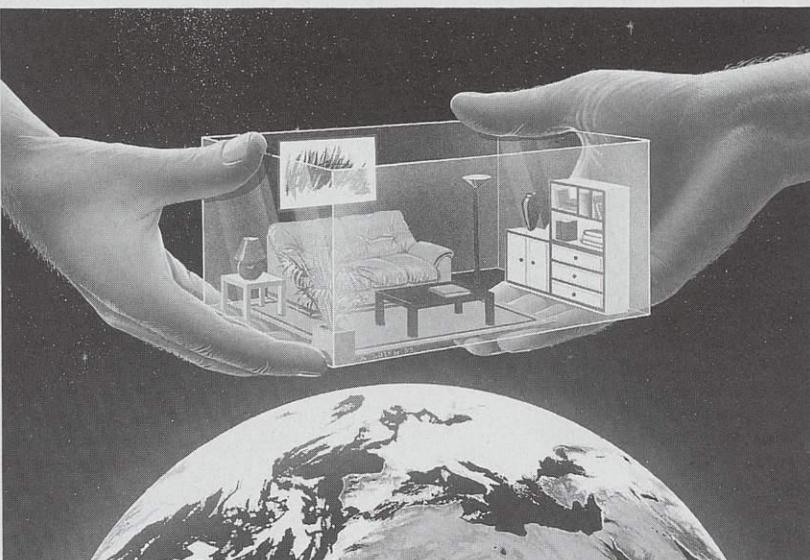
3615 CFDT*SGEN

DEVIS GRATUIT

AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



Paris

11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 80 20 20

Londres

Tél. : (081) 96175 95

Nice

Tél. : 93 64 59 40

Berlin

Tél. : (49.30) 429 28 65

Marseille

Tél. : 9102 62 40

Prague

Tél. : (42.2) 841 252

Montpellier

Tél. : 6747 01 09

Varsovie

Tél. : (48.22) 562 555

Carcassonne

Tél. : 68 476 161

Lille

Tél. : 20 315 371

Tarbes

Tél. : 62 93 55 01

Le Mans

Tél. : 43 23 42 42

Marmande

Tél. : 53 20 65 65

Brest

Tél. : 98 20 30 30

Guadeloupe

Tél. : (590) 26 72 71

Dinan

Tél. : 40 92 09 50

Martinique

Tél. : (596) 57 10 10

Nantes

Tél. : 40 92 09 50

Guyane

Tél. : (594) 30 73 70

Troyes

Tél. : 25 79 00 23

La Réunion

Tél. : (262) 43 41 72

Metz

Tél. : 87 30 05 72

Mayotte

Tél. : (269) 61 17 17

Lyon

Tél. : 78 77 54 33

Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 28 63 33

Grenoble

Tél. : 76 62 05 64

Tahiti

Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.

LE MOIS

RURAL

NON AU SERVICE MINIMUM !

Faut-il maintenir en l'état la situation de nos campagnes ?
Le milieu rural a effectivement besoin, aujourd'hui, de conserver son potentiel d'enseignants, mais pas dans des situations figées.
C'est cette idée que le Sgen-CFDT a sans cesse développée.



N. Monier/Aria

La classe unique est une solution possible au maintien de la vie en zone rurale. Ce n'est pas la seule.

Le gouvernement, à peine installé, s'est empressé de contenter quelques élus locaux. Sans concertation, y compris avec ses propres services, le Premier ministre a promis : aucune classe isolée ne sera fermée.

Cette fausse bonne idée est conservatrice et démagogique. Avoir une véritable volonté d'aménager l'espace rural, c'est vouloir améliorer la qualité de scolarité des enfants. Que signifie le maintien d'une classe unique avec 5/6 élèves si une autre

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------|----------------------|
| 3 | ÉDITORIAL |
| ACTUALITÉ LE MOIS | |
| 3 | Rural |
| 4 | Lycée |
| 5 | Fonction publique |
| 6 | Ouvrier en Crous |
| 7 | INTERNATIONAL |
| Situation au Tchad | |
| 8 | INITIATIVES |
| Syndicalisation | |

Couverture : Chambre noire

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| 9/14 | DOSSIER |
| Enseignement supérieur | |
| 15 | COURRIER |
| 16 | MÉTIER |
| 17 | Temps partiel |
| 18 | brèves catégorielles |
| 19 | L'INVITÉ |
| Système éducatif en Algérie | |
| PETITES ANNONCES | |

EDITO

CONTRE L'INJUSTICE

Bonne nouvelle : le nombre d'adhérents du Sgen-CFDT augmente de 2 % en 1992. Il ne s'agit pas de crier victoire. Cette progression est encore fragile, même après deux autres années consécutives d'augmentation. Mais elle traduit une meilleure prise de conscience pour renforcer notre syndicalisme de proposition et de contre-pouvoir. Ce renforcement du Sgen-CFDT ne sera pas superflu face aux menaces qui émergent. La dure ponction à l'égard des ménages atteint les salariés de plein fouet. Entendons-nous bien. Nous sommes partisans de la solidarité. Face aux déficits sociaux, la CSG est - à condition de ne pas la dévoyer ! - un remède que nous ne saurons récuser, dans la mesure où il est basé sur les revenus et non exclusivement sur les salaires.

Mais l'absence de toute augmentation de traitement des fonctionnaires en 1993 ne saurait être justifiée par le respect des accords Durafour et Jospin. Mais l'annonce, avant même toute négociation, de l'allongement de la durée de cotisations de 37,5 à 40 années, pour bénéficier d'une retraite complète est révélatrice d'une conception des rapports sociaux contraire aux intentions affichées. Nous ne pouvons accepter cela.

Pierre Marcon

HOMMAGE

La mort tragique de Pierre Bérégovoy nous a bouleversés et émus. Le Sgen-CFDT a, dans un message à la famille, rendu hommage à l'homme de conviction qu'il fut.

Ce drame nous inspire avant tout le silence et la réflexion. La désignation hâtive de responsables, les généralisations abusives n'étaient pas de mise. Fasse que cet événement soit propice à une réflexion sur le fonctionnement de la démocratie, en particulier de la justice et de la presse, ou encore sur les pratiques politiques.

Jean-Michel Boullier

LE MOIS

EN BREF

IUFM, QUEL AVENIR ?

Les premières déclarations du ministre de l'Enseignement supérieur cherchaient plutôt à calmer le jeu. Elles ont été aussitôt critiquées par ceux et celles qui rêvent d'en finir avec les IUFM. Une commission d'évaluation rendra ses conclusions fin juin : sa composition n'est pas rassurante. Le Sgen-CFDT demande à être reçu par F. Fillon. Il réaffirmera son attachement à l'institution IUFM. En dépit de réelles difficultés, celle-ci est en train de faire ses preuves et une dynamique du corps unique, qui fait grincer tellement de dents chez ceux qui pensent qu'il ne faut surtout pas confondre un instituteur et un professeur, se crée. Il serait malvenu de tout casser aujourd'hui.

**GRETA :
L'ÉCOEURLEMENT**

Les contractuels formateurs de GRETA peuvent remercier l'ancien ministre de son cadeau de départ. Déjà victimes de la précarité, ces personnels (décret 93-412 du 19 mars) voient leur service annuel désormais fixé à 810 heures (18 h x 45 semaines) ! Les circulaires d'application devraient être publiées dans les prochaines semaines au BO.

Ce décret intolérable doit être abrogé ! Le Sgen-CFDT exige la parité des services entre la formation initiale et la formation continue.

Dans l'optique de cette même justice, il réclame l'attribution de l'indemnité type ISOE pour tous les formateurs.

HEURES SUP : DÉGAGER DES EMPLOIS !

Dans le prolongement de l'action non-titulaires qui aura connu son point d'orgue le 26 mai, le Sgen-CFDT lance une campagne de refus des heures supplémentaires. Objectif : dégager des emplois qui à la rentrée permettront d'assurer du travail aux non-titulaires ; montrer aussi que les nouvelles tâches aujourd'hui demandées aux enseignants sont incompatibles avec l'accumulation des heures de cours. Dans un premier temps, le Sgen-CFDT appelle les sections d'établissement à faire apparaître les besoins et les créations possibles de postes ou demi-postes. L'important est de créer une sensibilisation autour de cette question de l'emploi pour aboutir à des résultats à la rentrée !

LYCÉES

COMME AU BON VIEUX TEMPS !

A ministre nouveau, nouvelle réforme. Simple et lisible, dit-il dans une conférence de presse et, par lettre individuelle, aux élèves de seconde. Pas aux enseignants. De texte réglementaire, point, de concertation, pas plus : ni avec le Conseil supérieur de l'Education, ni avec les syndicats.

Ça commence mal !



N. Monier/Aria

Sous des dehors souriants, M. Bayrou remet en cause la réforme des lycées, largement négociée sous L. Jospin et J. Lang.

Un ministre n'est-il pas fait pour agir ? Il y a, dit-il, urgence à corriger une réforme précipitée : son caractère illisible permettrait la reconstitution de filières ; le bac, sans option, serait dévalorisé et pas clairement articulé avec les formations post bac. La lisibilité est-elle aujourd'hui meilleure ? Bien évidemment, non : nous ignorons tout de l'organisation des classes terminales, de l'équilibre des coefficients au bac, de l'articulation avec les filières post-bac. Mais M. Bayrou promet des décisions - tout aussi concertées sans doute - d'ici le 15 juin sur la terminale et le bac.

Le Sgen-CFDT avait dénoncé la hiérarchisation des séries qui conduisait à ne définir les filières autres que C que par

des renoncements. Il avait été entendu par le précédent gouvernement sur ce point : la caractérisation des séries par le système des dominantes auxquelles étaient liées les options du premier groupe pouvait amener les lycéens à des choix conscients.

DÉHIÉRARCHISATION ET OPTIONS

Cette mesure est maintenant remise en cause : plus de nécessité de choix, pas besoin d'un projet précis, l'élève peut, en théorie, tout choisir et, mieux, ne rien craindre : une option ne peut que rapporter des points au bac. En réalité, sachant que les moyens sont constants, les effectifs en options risquent d'être lourds. Le travail des

enseignants face à un public où vont se mêler certains ayant pris l'option comme obligatoire et d'autres à titre facultatif, voire touristique, ne sera pas simplifié. Enfin, silence sur le rôle que joueraient ces options au niveau du post-bac. La déhiérarchisation est-elle en route ? Pas sûr ! Le ministre s'est bien gardé de confirmer ce qui est pourtant publié au BO : "les contenus de formation de toutes les filières post-bac doivent s'appuyer sur les seuls contenus des matières obligatoires en terminale".

Sur le fond, ces mesures reflètent le nouveau mythe "bayrouesque" : il s'agit de retrouver le bon vieux lycée "classique et moderne" d'autan, avec sa population d'élèves bien adaptés ! Avec, en prime, des économies : pratiquement plus de dédoublement, seuls les profs assurant des heures de module travailleront parfois avec moins de 35 ou 40 élèves. Au passage, le ministre redonne à l'Inspection générale la mainmise sur les programmes. Bricolage catastrophique à prévoir, M. Bayrou ayant, d'un trait de plume, rendu caduc un long travail de concertation et d'innovations. Dernière touche révélatrice : le ministre n'a rien dit sur les séries technologiques et professionnelles.

Lycée élitaire ou adaptation du lycée général et technique aux élèves d'aujourd'hui, avec des conditions de travail correctes pour les personnels ? Pour le Sgen-CFDT, le choix est clair.

Christiane Zehren, René Grégoire, Michel Débon

LE MOIS

FONCTIONNAIRES

DES MESURES INJUSTES

La CFDT a été reçue par le ministre de la Fonction publique le 23 avril et a participé le 3 mai à la rencontre organisée par le Premier ministre avec les organisations de fonctionnaires. Les premières décisions prises concernent pour partie les fonctionnaires : austérité garantie.



Sittler/Réa

La déductibilité partielle de la CSG est particulièrement injuste à l'égard de ceux qui ne payent pas d'impôts.

Edouard Balladur s'est voulu rassurant : les accords Durafour et Jospin de même que les décisions ayant reçu l'accord du ministère des Finances seront appliqués : les agents de catégorie D devraient donc passer en catégorie C le 1er août. Par contre, les enseignants des disciplines artistiques ainsi que les instituteurs de Segpa attendront encore leur diminution horaire. Sur les salaires en revanche, le Premier ministre a clairement laissé entendre qu'il n'y aurait pas d'augmentation en 1993 (rappelons que les 1,8 % du 1er février concernent l'accord 91-92). Cette mesure est inacceptable : elle revient à faire payer par l'ensemble des fonctionnaires les mesures Durafour et Jospin. L'Etat ne peut reprendre

d'une main ce qu'il a donné de l'autre. C'est ce que la CFDT a dit au Premier ministre. Elle exige l'ouverture d'une négociation.

VOUS AVEZ DIT JUSTICE SOCIALE ?

Autre sujet de mécontentement, les mesures prévues dans le collectif budgétaire ne correspondent pas à l'idée que nous nous faisons de la justice sociale. L'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG) est lourde. Certes, la sauvegarde du système de protection sociale a un coût et l'augmentation de la CSG, qui concerne tous les revenus, est préférable à celle des cotisations sociales. Mais à l'origine elle devait s'accompagner de la baisse

concomitante des cotisations sociales et non s'ajouter à elles.

Parmi les autres mesures annoncées, la fiscalité indirecte figure en bonne place. On ne se fera pas ici les défenseurs de la voiture ou des alcools forts, mais il faut bien constater que l'imagination n'est pas encore au pouvoir ! La voiture n'est pas qu'un instrument de loisir... La TVA est globalement injuste frappant aveuglément. La réforme de la fiscalité reste à faire.

L'ensemble des mesures annoncées pèsera donc au total fortement sur les salariés et davantage encore sur les bas salaires : ce n'est pas ainsi que nous concevons la solidarité.

Michel Redoutey

EN BREF

LE SGEN-CFDT CHEZ FRANÇOIS FILLON

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche affirme ne pas vouloir mener une politique de rupture, ne pas souhaiter un bouleversement du cadre législatif et réglementaire. Il n'envisagerait pas la remise en cause de l'autorité de l'Etat en matière d'Enseignement supérieur, ni du principe d'Université 2000, ni du budget de la Recherche ou du statut des personnels. La structure IUFM et le cadre général de la rénovation pédagogique universitaire ne sont pas contestés. Mais les évolutions que connaît certaines domaines font fortement débat dans la majorité parlementaire et l'on sait bien que de leur nature et de leur ampleur dépendra le sens réel de la politique menée.

SNUIPP :
PREMIER CONTACT

Suite à une demande du Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs d'école (le Snuipp regroupe les minoritaires de l'ex Sni-PEGC et est affilié à la Fédération syndicale unitaire), une rencontre a eu lieu au siège du Sgen-CFDT. Il s'agissait d'une prise de contact. Les principaux axes du projet revendicatif de cette nouvelle organisation sont le partage du travail et la défense du service public. Le Snuipp se déclare attaché à un syndicalisme de proposition et d'indépendance par rapport au politique. Autres sujets esquissés au cours de la rencontre : les IUFM, les missions de l'école, le rôle des inspecteurs, le temps de travail des instituteurs, les risques de démantèlement du service public.

AUDIENCE CHEZ
MME ALLIOT-MARIE

Le Sgen-CFDT a été reçu par le ministre de la Jeunesse et des Sports le 11 mai. L'enjeu essentiel de cette rencontre consistait à situer la place et les missions de Jeunesse et Sports dans la politique de la Ville, et à prendre connaissance des principales orientations de la nouvelle ministre en matière de politique sportive et de jeunesse. Le Sgen-CFDT est intervenu sur la question des emplois. Après deux années successives de suppressions de postes, les personnels n'accepteront pas de nouvelles réductions de leurs effectifs : il en va de la crédibilité du ministère.

EN BREF

AUDIENCE CHEZ M. BOURGEOIS

Le Sgen-CFDT a été reçu le 18 mai par M. Bourgeois, directeur de cabinet de F. Bayrou. Il a indiqué que le ministre n'envisageait pas de nouvelle loi d'orientation. Certaines promesses de J. Lang (corps de psychologues, abaissement des horaires des instituteurs en SES et des enseignants artistiques) sont à reprendre à zéro. Les lycées professionnels et techniques resteront "dans le giron de l'Etat", mais ils devront avoir suffisamment d'autonomie pour accueillir des formations comme l'apprentissage ou la formation professionnelle. Les Atoss resteront dans la Fonction publique de l'Etat et le ministre demandera des créations d'emplois pour les établissements difficiles dans le budget 94. La nouvelle politique à l'école sera mise en œuvre, mais l'apprentissage de la lecture est un point d'achoppement.

RETRAITE

Allongement de la durée de cotisation pour tous et de la période de référence pour le calcul de la pension (les 25 meilleures années) : ces solutions du gouvernement, déjà annoncées par le patronat, n'envisage pas en revanche d'asseoir le calcul des cotisations employeurs sur la valeur ajoutée des entreprises ni l'indexation des retraites sur les salaires. Le Sgen-CFDT réaffirme son attachement à un système de répartition qui inclut la création d'un fonds solidarité vieillesse, d'une caisse de garantie financée entre autres par la cession d'actions d'entreprises nationalisées, d'une allocation dépendance et d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires gérée par les partenaires sociaux. Toute mesure doit faire l'objet d'une négociation préalable entre les partenaires sociaux.

IUFM, LIEU DE REBUT ?

Le responsable "éducation" au RPR, Armel Pécheul, par ailleurs ancien recteur, dénonce l'absence de solutions pour "soustraire les enseignants incomptés au plus vite à l'environnement scolaire". Il constate qu'aujourd'hui, "on les met profs en IUFM pour la formation des futurs enseignants."

Rappelons à ce monsieur que les IUFM ont multiplié par deux ou trois les chances de réussite aux concours de leurs étudiants. Vive l'incompétence !

CROUS

PAS DE CERISE SUR LE GÂTEAU

Henri Falhun, élu Sgen-CFDT en commission paritaire, est pâtissier au restaurant universitaire "Bouguen" de Brest. Babette, autre élue, est lingère. Ils font partie des 9 000 personnels ouvriers travaillant dans les cités et restaurants universitaires.

Des conditions de travail et de salaire difficiles.



D. Chatellier

Depuis vingt-cinq ans, Henri prépare des pâtisseries pour les étudiants brestois.

Tous les jours, Henri confectionne les desserts pour 700 repas type Crous (centre régional des œuvres universitaires) (1), ainsi que les pâtisseries de la pizzeria et la viennoiserie de la cafétéria, sans oublier la pâte à pizza. Il faudrait y ajouter les repas exceptionnels de plus en plus fréquents : congrès, réceptions, etc. Extras qui permettent souvent au directeur d'unité d'équilibrer les comptes et d'obtenir ainsi des autorisations pour créer des emplois.

Babette, lingère, s'occupe des vêtements de travail des 112 personnels ainsi que du lavage, du repassage et de la couture du linge de cuisine. Aidée par une CES (contrat emploi solidarité), les 1 782

heures annuelles qu'elle doit effectuer suffisent à peine. L'horaire hebdomadaire peut atteindre 45 heures maxi. Au Clous (centre local) de Brest, les personnels des restaurants travaillent 82 h 20 sur deux semaines. Cet horaire comprend sept dimanches par an. Les dimanches sont inclus dans l'horaire annuel et récupérés. Un avantage que les personnels n'aimeraient pas perdre si comme le réclame le syndicat, ils sont fonctionnarisés. Cela fera partie de la négociation que demande le Sgen-CFDT tout comme le maintien de l'indemnité repas.

Les personnels ouvriers des Crous sont payés sur les recettes des cités et des restaurants. Ce ne sont pas des

emplois de fonctionnaires. Ces personnels au statut "bâtarde" dit de droit public, sont gérés par des circulaires internes.

PAYÉS SUR LES RECETTES

L'Université de Bretagne occidentale avec ses quelque 20 000 étudiants, 112 personnels ouvriers des Crous assure 5 000 repas quotidiens, l'hygiène et la maintenance de 1 050 chambres dans 3 restaurants et 3 cités. Un quatrième restaurant ouvrira en 1994. Tout ceci sans créations d'emplois supplémentaires. Un combat de plus à mener pour la section Sgen-CFDT du Clous de Brest et pour Henri Falhun. Après 25 ans de service comme professionnel, celui-ci est l'un des 12 ouvriers les moins mal payés du Clous, indice net majoré 341 (7 204 F nets). Les autres personnels se répartissent équitablement sur les échelles 2 et 3. Pour tous, la priorité immédiate est d'obtenir l'application de l'accord Durafour. Ici comme dans les autres secteurs de l'Education nationale, la reconnaissance professionnellement se fait attendre.

Daniel Chatellier

(1) Chaque Crous a une commission paritaire où sont représentés les personnels ouvriers (à Brest : 5 titulaires et 5 suppléants) et un conseil d'administration dans lequel siègent les personnels ouvriers.

Au niveau national, le Cnous a un comité technique paritaire, une commission nationale paritaire, un conseil d'administration.

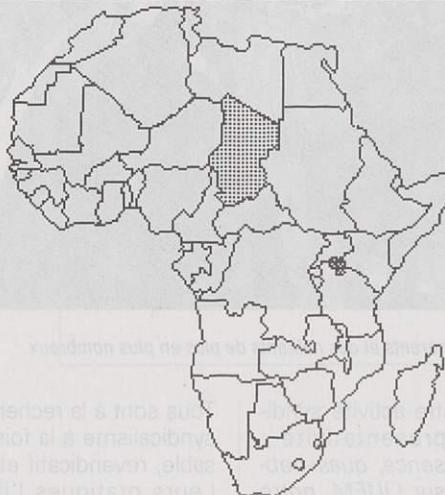
INTERNATIONAL

TCHAD

EN BREF

CONSTRUIRE LA DEMOCRATIE

Guerres civiles et dictatures ont plongé le Tchad dans la misère. Dans ces conditions, la tentative actuelle d'instaurer un régime démocratique est aussi méritoire que fragile. Le secrétaire général du syndicat des enseignants au Tchad (SET) en appelle au soutien de tous les syndicats nationaux et internationaux.



Le Tchad est vaste mais enclavé. Ses relations avec les pays voisins sont souvent difficiles : une fermeture de frontière, et c'est une pénurie insupportable des produits importés.

La misère économique et sociale est généralement la cause des troubles politico-militaires que connaît le Tchad depuis trente ans. Des guerres civiles, souvent attisées à l'extérieur, opposent les Tchadiens. Une dictature implacable s'est abattue sur le peuple tchadien dans le seul but de lui faire accepter l'arbitraire et l'enrichissement illicite des gouvernements. Heureusement, le contexte international nouveau et la détermination des Tchadiens ont permis la tenue du 15 janvier au 7 avril 1993 d'une Conférence nationale souveraine, chargée de redéfinir une nouvelle politique nationale et internationale.

D'ici un an, référendums, élections législatives et présidentielles devront permettre l'instauration d'un gouvernement démocratique. Rien n'autorise, pour l'instant, le pessimisme, quand on sait

que la tâche de piloter cette transition est confiée à l'actuel ministre de l'Education nationale, celui-là même qui a fait preuve de ses talents de négociateur lors de la longue grève des enseignants à l'été 1992.

PRIORITE A L'EDUCATION

Entre autres problèmes, le gouvernement aura à s'attaquer à la question de l'enseignement. Sans adaptation au milieu - l'enseignement garde ici une philosophie très coloniale -, notre système éducatif formera des diplômés qui ne seront embauchés nulle part. Il faut d'autre part trouver les moyens de faire face aux effectifs pléthoriques. Nos classes accueillent entre 80 et 200 élèves, ce qui réduit l'enseignant au rôle de simple gardien d'enfants. Le personnel est en nombre très insuffisant, tout comme les

infrastructures et les manuels scolaires.

Le SET participe activement à la recherche de solutions. Dans ses efforts pour la promotion d'un système éducatif adapté, il a demandé et obtenu la convocation et le financement des "Etats-Généraux de l'Education", où enseignants, gouvernement, élèves, étudiants et parents poseront les bases d'un système éducatif renouvelé.

Le SET lutte également pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants. Après plusieurs mois de lutte syndicale, le statut particulier vient d'être adopté, avec des avantages sociaux, matériels et financiers dont nous surveillerons l'application avec beaucoup de vigilance.

Leur volonté de participer au développement social et économique du Tchad a conduit les dirigeants du SET à initier plusieurs projets malheureusement non réalisés faute de financement.

Les organisations syndicales nationales et internationales doivent être à nos côtés. Nous souhaitons qu'elles envoient leurs délégués sur les lieux pour constater l'ampleur de la tâche à réaliser et parfois tenter la médiation. De telles visites remontent considérablement le moral des camarades en lutte.

Pour rendre les syndicats crédibles et les syndicalistes

avertis, une recherche du financement des activités économiques et de formation syndicale s'imposent aux internationales et aux syndicats nationaux aînés.

**Ngarmadjal Gami,
secrétaire général du SET**

POUR L'EMPLOI ET
L'EUROPE SOCIALE

La manifestation du 2 avril à Strasbourg sur le thème prioritaire de l'emploi a été une réussite : 25 000 personnes se sont rassemblées pour faire reculer le chômage et l'exclusion en Europe. Tous les pays européens sont touchés par ce fléau : il existe 12 millions de chômeurs dans la Communauté. Cette initiative prenait sa place dans le cadre d'une grande journée organisée par la CES (Confédération européenne des syndicats) à laquelle adhèrent, pour la France, la CFDT, FO et la CFTC. Les trois-quarts des manifestants étaient CFDT ! Après Stuttgart en 1983 et Bruxelles en 1989, les manifestations du 2 avril marquent une nouvelle étape dans la construction d'un rapport de forces plus favorable aux travailleurs européens.

DROITS DE L'HOMME
AU MAROC

Avec de nombreuses autres organisations, le Sgen-CFDT a signé un appel pour les Droits de l'Homme au Maroc. Objectif : dénoncer publiquement les violations commises par les autorités marocaines, pourtant signataires des pactes sur les droits civils et politiques. L'opinion internationale a contribué à faire céder le régime marocain qui a libéré certains prisonniers. Mais les prisonniers politiques les moins connus sont restés en prison. Beaucoup de disparus n'ont pas réapparu. De nombreux Marocains demeurent condamnés à l'exil. Des dirigeants syndicaux sont incarcérés. Les saisies de journaux d'opposition n'ont pas cessé. Une action constante est indispensable pour obtenir d'autres succès.

EX-YUGOSLAVIE

1 000 personnes à Strasbourg le 8 mai à l'appel du collectif pour la paix en ex-Yugoslavie. Le Sgen-CFDT s'y était associé. 1 000 personnes, c'est évidemment bien peu, mais c'est aussi beaucoup eu égard à la difficulté de créer un véritable mouvement d'opinion autour de l'ex-Yugoslavie : la barbarie crève les yeux mais la complexité de la situation obscurcit la capacité de jugement et d'initiative. Ne rien faire cependant n'est pas tolérable. "Passivité, complicité", scandalisent les manifestants qui demandent l'arrêt immédiat de l'agression et des violations des droits fondamentaux.

LE SYNDICALISME A DE L'AVENIR

Pas de morosité à avoir : le Sgen-CFDT progresse.
L'augmentation du nombre d'adhérents est significative.
Que ce soit dans des syndicats aux réalités géographiques, sociales, économiques, aux sensibilités aussi différentes que l'Ariège, la Basse-Normandie, l'Hérault ou le Haut-Rhin.
Enquête.

Aporter une réponse rapide et précise à toute question arrivant par courrier ou par téléphone ». François Paumier, secrétaire du syndicat de l'Ariège, donne le ton. Souci partagé par Philippe De Tolédo (Hérault) qui attache du prix à l'information sur les événements liés à la carrière de chacun des adhérents. Dans le Haut-Rhin, Henri Schreiner insiste sur les permanences du lundi matin au vendredi soir, le suivi de tous les adhérents et des sympathisants lors des diverses commissions partitaires ainsi que sur les réunions d'informations, ou les sessions de formation en direction des nouveaux adhérents.

En Basse-Normandie où le syndicat est constitué sur une base régionale (Orne, Manche, Calvados), Guy Vauchel met l'accent sur la nécessité d'assurer une présence militante : « il y a toujours quelqu'un au local de Caen pour répondre au téléphone et assurer l'accueil des personnels qui nous sollicitent. » Les heures d'information syndicale permettent de réunir les personnels ATOS : « dernièrement, le Sgen-CFDT a rassemblé une



C. Marin

Renforcer le Sgen-CFDT, un objectif partagé par des adhérents et des militants de plus en plus nombreux.

cinquantaine de personnes dans un établissement où nous avons très peu d'adhérents. Nous avons expliqué ce qu'était le Sgen-CFDT, ses positions, ses débats, les actions qu'il menait. » Résultat, une nouvelle section est en cours de constitution.

Dans l'Orne, cette année trois militants se sont déplacés régulièrement dans la moitié des collèges. Dans la Manche, visites dans les écoles et réponses téléphoniques font partie intégrante du travail de trois autres militants.

ADHÉSION ET REPRÉSENTATIVITÉ

Par ces pratiques, les syndicats donnent une identité au Sgen-CFDT. Ce n'est pas une "machine", mais des personnes, une "référence" pour tous ceux qui s'adressent à lui.

Le lien direct entre adhésion et représentativité est évident. Ainsi la présence forte du Sgen-CFDT sur l'IUFM d'Alsace se concrétise par un nombre conséquent d'adhérents et par les résultats électoraux (53,20 %). Même constat sur Caen où Guy Vauchel insiste sur le lien

constaté entre activité syndicale et représentativité : « notre présence, quasi-hebdomadaire sur l'IUFM, notre participation aux AG, la prise en charge des problèmes de mutations ont fait croître notre audience et l'adhésion au Sgen-CFDT. » Dans l'Hérault, « nous sommes devenus majoritaires dans les CIO », précise Philippe De Tolédo. « Cette progression est clairement liée à une très forte syndicalisation (25 % des personnels). »

Les syndicats ne cachent pas les difficultés. « Les adhérents participent peu aux réunions, et la relève militante n'est pas assurée pour certaines catégories », remarque Henri Schreiner. Un avis partagé par Philippe De Tolédo.

Tous sont à la recherche d'un syndicalisme à la fois responsable, revendicatif et inventif. Leurs pratiques l'illustrent parfaitement.

Pour l'immédiat, la priorité va aux prochaines élections aux commissions paritaires de décembre 93. Dans l'Hérault, l'augmentation du nombre d'adhérents (+ 15 % par an depuis 3 ans) rend optimiste. En Basse-Normandie et dans le Haut-Rhin (plus gros syndicat de la fédération) on espère également une bonne progression. Ces élections représentent un temps fort pour le Sgen-CFDT. L'investissement de tous les adhérents sera un élément prépondérant de sa réussite.

Jean-Paul Bergault

1992 : UN BON CRU...

Pour la 3ème année consécutive le Sgen-CFDT progresse (+ 2 % pour 1992). Ce qui porte à près de 5 % l'augmentation sur cette période. Ces résultats, fruits de la prise en compte de la syndicalisation et d'un travail spécifique dans les syndicats, sont encourageants.

Ils contribuent à la hausse de toute la CFDT (+ 2,2 à 2,3 % cette année). La situation actuelle, marquée par les bouleversements du paysage syndical et le retour d'un gouvernement de droite impose des responsabilités fortes au syndicalisme. Du pain sur la planche pour le Sgen-CFDT.

L'université à découvert



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ça bouge ... L'augmentation du nombre d'étudiants s'est accompagnée de modifications en profondeur

de l'université. Autonomie de gestion accrue, rénovation pédagogique, souci de professionnalisation des formations, permettent d'accueillir un public différent.

L'évolution doit continuer. Elle doit être le fruit de l'expérience de tous les acteurs

de l'enseignement supérieur, seule garantie d'une réponse aux besoins réels.

Dossier coordonné par Michel Deyme

L'université à découvert

LES ENJEUX

La droite est arrivée au gouvernement, les priorités du Sgen-CFDT demeurent. La séparation de l'Education nationale dans deux ministères rend plus difficile la continuité de l'enseignement. Le regroupement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, s'il reconnaît la nécessité de ne pas les dissocier, risque en revanche de faciliter la reconversion partielle ou totale de chercheurs vers l'Enseignement supérieur, selon les souhaits du CNRS.

Cette solution permettrait au ministère de résoudre les problèmes de recrutement d'enseignants pour l'encadrement des étudiants, mais sa mise en oeuvre soulève de nombreux problèmes.

Rénover l'enseignement pour former les étudiants et les aider à trouver une meilleure insertion professionnelle à l'échelle internationale, leur assurer une formation de qualité, maintenir un potentiel de recherche sont les premiers objectifs reconnus par l'ensemble de la communauté. Dans le cadre de la politique contractuelle des universités à laquelle le Sgen-CFDT est favorable, la rénovation pédagogique et le plan de développement "Université 2000" sont les priorités à défendre. Les relations établissements-régions-entreprises sont à définir et à contrôler, en particulier le poids des milieux professionnels dans l'enseignement universitaire. L'insertion de l'enseignement universitaire dans un contexte européen reste à faire. La formation des enseignants de la maternelle au lycée doit être maintenue au sein des IUFM en liaison avec les universités.

Pour assurer ces objectifs, les problèmes de personnels sont importants. Le manque de personnels IATOS et enseignants dans certains secteurs ne doit pas conduire à la mise en place de statuts précaires pour faire face aux besoins existants, ni à modifier les statuts pour faciliter l'opération sans une concertation très large.

Joëlle Guignard

L'INDISPENSABLE AUTONOMIE

Contrats, autonomie, échanges internationaux, Bernard Miege nous expose, à travers l'exemple de Grenoble III Stendhal dont il est président depuis quatre ans, les récents changements dans les universités.



F.B.

« Le contrat a permis de faire le bilan, de se mobiliser et de prendre conscience de l'ampleur du travail »

Depuis quatre ans, quels ont été les changements dans les universités, en particulier à Grenoble III ?

A l'université Grenoble III, ce qui a changé le plus, ce sont les méthodes de direction. Grâce à un travail d'équipe

entre le président, les vice-présidents et l'administration de l'université.

Le ministère a eu un rôle d'impulsion pendant les trois dernières années, et les choix faits par l'université ont rencontré un écho favorable. La contractualisation avec le

COMBIEN D'ÉTUDIANTS ?

Toutes formations confondues (universités, IUFM, IUT, STS, classes prépa), ils sont 1 676 000 en 1992, soit 88 000 (5,5 %) de plus qu'en 1991. L'augmentation a été plus forte en IUT (+ 7,4 %) qu'ailleurs. Ceux-ci regroupent 85 000 étudiants (5,05 % du total). Les IUFM accueillent 66 000 étudiants (3,95 %), les STS 232 400 (13,86 %), et les classes prépa 73 700 (4,40 %). Après des années de forte augmentation, celle-ci doit se ralentir, surtout en première année. Seuls les IUT, en raison des nombreuses créations de nouveaux départements devraient voir leurs effectifs

augmenter fortement en 1993 et 94 : + 10 % chaque année.

Entre 1980 et 1990 l'augmentation moyenne annuelle avait été de 3,7 %. Pour les seules universités, y compris IUT, les hausses avaient été de 5 % à la rentrée 88, 7,8 % en 89, et 6 % en 90. Les taux d'accueil des nouveaux bacheliers en 89, 90, 91 et 92 ont été respectivement de 87,5 %, 87,3 %, 85,5 % et 83,7 %. En 92, seulement 47,4 % des nouveaux bacheliers se sont inscrits à l'université (hors IUT), et 36,3 % dans les filières sélectives (IUT, STS, CGPE).

ministère a permis une réorganisation de l'université. Avec une réflexion d'ensemble et un pouvoir accru du conseil d'administration. Le contrat a permis de faire le bilan, de se mobiliser et de prendre conscience de l'ampleur du travail : modernisation de la gestion, accueil, formation continue, formation du personnel, communication, politique internationale, délocalisation, coopération inter-universitaire, organisation de la recherche ...

DES MOYENS POUR INNOVER

Les contrats n'auraient jamais été signés s'il n'y avait pas eu de création de postes d'enseignants-chercheurs en nombre satisfaisant et dans les disciplines que l'on choisissait. Après deux ans, je juge que le contrat a fourni des moyens d'innovation loin d'être négligeables mais insuffisants du point de vue des crédits d'équipement ou de fonctionnement. C'est positif pour les postes d'enseignants mais pas pour les postes Atoss. Le retard doit être rattrapé.

Qu'en est-il de l'autonomie des universités ?

L'autonomie est indispensable pour adapter les formations. Le rôle de l'Etat doit rester important pour ce qui est des diplômes (habilitation, reconnaissance) et des personnels. A Grenoble, nous avons mis en place un pôle universitaire européen et avons lancé un concours d'urbanisme pour le domaine universitaire qui vient de débou-

L'université à découvert

ÉTUDIANTS ACCUEILLENT ÉTUDIANTS

Limoges, septembre 1992. L'université recrute une vingtaine d'étudiants de tous niveaux et de toutes filières. Objectif : accueillir les nouveaux inscrits et servir de relais avec les services universitaires. Pendant trois jours, ces "tuteurs" vont suivre une formation destinée à les constituer en groupe solidaire situant son action dans la perspective de la lutte contre l'échec en DEUG. Cette formation permet de créer les liens nécessaires avec les personnels de la faculté (enseignants mais aussi conseillères d'orientation, assistantes sociales du CROUS, secrétaires). Ceux-ci clarifient certaines questions organisationnelles et présentent

leurs méthodes de travail. Les tuteurs, qui ont procédé à un réexamen de leur propre expérience, interviennent ensuite pendant la semaine d'accueil, répondant aux multiples questions d'un demi millier d'inscrits en première année, soit les deux tiers du public visé. 50 000 F, issus du fonds de la vie universitaire, servent à dédommager les tuteurs pour la semaine d'accueil. On ne peut évidemment pas mesurer les effets de l'opération sur la réussite des étudiants, mais les personnels estiment que de sensibles changements ont marqué le comportement de cette promotion par rapport aux autres.

Jean-François Marchat

cher. Dans ces réalisations, les quatre universités ont négocié avec les collectivités territoriales. Une tâche très exigeante pour les universités. Le statut des présidents, universitaires élus, constitue leur légitimité face aux milieux politiques et économiques. Des administrateurs universitaires ou des présidents "à vie" n'auraient pas le même pouvoir de négociation. L'autonomie des universités est à construire, elle est essentielle pour l'avenir. Nous ne sommes pas des super lycées, mais des établissements publics autonomes : la différence est d'importance.

Dans le cadre des relations internationales, quelles sont les structures mises en place ?

L'Université Stendhal est celle qui a proportionnellement le plus grand nombre d'échanges européens (6 % des étudiants effectuent un séjour de longue durée à l'étranger). Erasmus fonctionne bien grâce à une tradition

d'échanges et aux aides complémentaires de la région Rhône-Alpes.

Les étudiants voient dans les échanges des avantages considérables, mais il y faut des moyens très importants. On ne joue pas dans la même catégorie que les universités américaines. On s'oriente plutôt vers la venue d'enseignants étrangers prodiguant leurs cours dans leur langue et également vers l'organisation de modules européens.

Propos recueillis par François Balédent

BIBLIOTHÈQUES : PEUT MIEUX FAIRE

Depuis 3 ans, l'Etat a consenti un effort important en faveur des BU. Mais la France n'a pas encore comblé son retard sur les autres pays européens.

En 1989, le rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires (BU) dévoilait l'énorme retard de la France sur les pays européens (notamment l'Allemagne) et chiffrait les efforts à fournir en termes d'acquisition de documents, de construction de locaux et de recrutement de personnels. La politique de redressement engagée depuis 1989 par l'Etat a permis de multiplier par quatre les crédits d'acquisition et de fonctionnement, de construire de nouvelles bibliothèques et de créer 588 postes qui s'ajoutent à l'embauche de nombreux moniteurs étudiants.

Cependant cette augmentation de postes reste encore insuffisante au regard de celle des crédits et des nouvelles constructions. La moyenne des horaires d'ouverture se situe seulement à 50 heures par semaine (pour 60 heures en Allemagne). En outre, l'augmentation constante des étudiants limite la portée de ces mesures. Ainsi, en 1992, le nombre de places disponibles n'est que d'une pour 19 étudiants ! Le

conseil supérieur des bibliothèques estime que le retard ne sera comblé qu'en l'an 2000, et à la condition que l'Etat poursuive la politique engagée.

La bonne santé des BU repose non seulement sur les remèdes énergiques de l'Etat mais aussi sur l'intérêt et les soins attentifs des établissements dont elles dépendent.

La loi impose aux universités de se doter de "services communs de la documentation" regroupant autour de la BU toutes les bibliothèques existantes (labos, centres, UFR...). Ceci, afin de se doter d'une politique documentaire cohérente.

Mais du chemin reste à parcourir : ainsi les projets de contrat ne comportent pas tous le "volet documentaire" que le rapport Miquel souhaitait y trouver. Toutefois une première conférence entre les directeurs de BU et les présidents d'université s'est tenue à Nice au printemps 1992.

Un signe d'espoir pour l'avenir des BU.

Catherine Plet



ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR : REVUE DE DÉTAIL

Les enseignants du supérieur se répartissent en de nombreuses catégories. Titulaires ou non-titulaires, en voici le catalogue.

Ils sont nombreux, plus de 57 000 en 1992, et pour la très grande majorité d'entre eux enseignants et chercheurs. Les titulaires de statut supérieur sont professeurs, (15 200, 26,5 %), maîtres de conférences (MCF : 22 300, 39 %) ou assistants (6 200, 11 %). Ce dernier corps est mis en extinction et ceux des assistants qui le peuvent, sont peu à peu intégrés parmi les MCF. Tous doivent 192 heures d'enseignement en équivalent travaux dirigés (ETD), et exercer à la fois enseignement et recherche. Les professeurs sont titulaires de l'ancienne thèse d'Etat ou plus récemment de l'habilita-

tion à diriger les recherches. Ils ont effectué, après le DEA (bac + 5), de 5 (assez rarement) à 10 (et souvent plus) années d'études et recherches. Les indices des trois classes de ce corps s'étagent de l'INM 655 (1er éch. de la 2ème classe) à l'échelle lettre E (dernier éch. de la cl. exceptionnelle). Les MCF, recrutés après la thèse (3 à 4 ans après le DEA), démarrent à l'INM 451 (1er éch. 2ème classe), et terminent à l'échelle lettre A (dernier éch. de la hors-classe) comme les agrégés. Les passages entre classes se font au choix, en fonction des postes budgétaires. Les assistants terminent à l'INM 540. Si les ser-



N. Monier/Aria

Le nombre d'enseignants du second degré en fonction dans le supérieur est en augmentation depuis quelques années.

vices d'enseignement sont statutairement et théoriquement identiques, les professeurs sont plus systématiquement responsables de formations de recherche et directeurs de laboratoires, et ont a priori vocation d'encadrement de la recherche.

A côté des titulaires, il existe

plusieurs catégories de non-titulaires. La principale est celle des attachés temporaires d'enseignement et de recherche. Recrutés pour 2, 3 ou 4 ans selon le cas, ce sont des enseignants-chercheurs qui terminent leur thèse ou viennent juste de la soutenir. Ils doivent 192 heures d'ETD, comme les catégories précédentes. C'est le principal vivier de recrutement des MCF, en tout cas en Sciences. Les moniteurs sont des bénéficiaires d'une allocation de recherche pour thèse, qui assurent, en échange d'un supplément mensuel de 2 000 F environ, 64 heures annuelles ETD. Attachés et moniteurs représentent presque 8 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Enfin, il y a plus de 15 % d'enseignants de statut second degré en fonction dans le supérieur, en y incluant les IUFM. Leur nombre s'est accru fortement ces dernières années, par la création de postes d'agrégés dans les universités et dans une moindre mesure de postes de certifiés. Leurs obligations de service viennent seulement d'être précisées par un décret dit "des 384 heures". Ils sont nombreux dans les IUT.

Bernard Boudot

Michel Deyme

LES ITA INQUIETS

Les ITA (ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation), environ 25 000 personnes, travaillent dans les universités et autres établissements d'enseignement supérieur. Parmi eux on recense des souffleurs de verre, des jardiniers, des soigneurs d'animaux, des maîtres-nageurs, des prothésistes dentaires, voire des "techniciens en épigraphie grecque et latine"... mais aussi des "métiers" plus classiques : secrétaires, plombiers, informaticiens, personnels d'entretien. Un inventaire à la Prévert qui défie tout essai de classification. Ainsi le répertoire des "branches d'activité professionnelle",

concocté par le ministère pour les besoins de sa gestion, ne "colle" déjà plus à un puzzle qui ne cesse d'évoluer au rythme des nouvelles technologies. Une telle diversité de fonctions et de situations fournit évidemment des arguments de poids à une remise en cause de la gestion nationale des ITA, en faveur d'une déconcentration (loi du 20 juillet 1992). C'est ici que commencent nos inquiétudes... Car le niveau de déconcentration retenu est l'établissement. Le pouvoir hiérarchique local aura un poids considérable sur les carrières. Tel est d'ailleurs le but de la réforme : donner aux présidents d'université "les moyens de leur politique du

personnel". Les commissions paritaires d'établissement suffiront-elles à équilibrer le poids des chefs d'établissement ? Ou contribueront-elles au contraire à accélérer l'éclatement du statut national en une multitude de petits systèmes de gestion locaux, qui auront chacun leurs critères et leurs procédures de recrutement et d'avancement ? Les pratiques qui se développent déjà (concours maison, avancements à la tête du client, désaisissement des CAP...) font craindre le pire. Le nouveau ministère reverra-t-il la copie rédigée sous Jospin, ou se contentera-t-il d'assurer le service après-vente ?

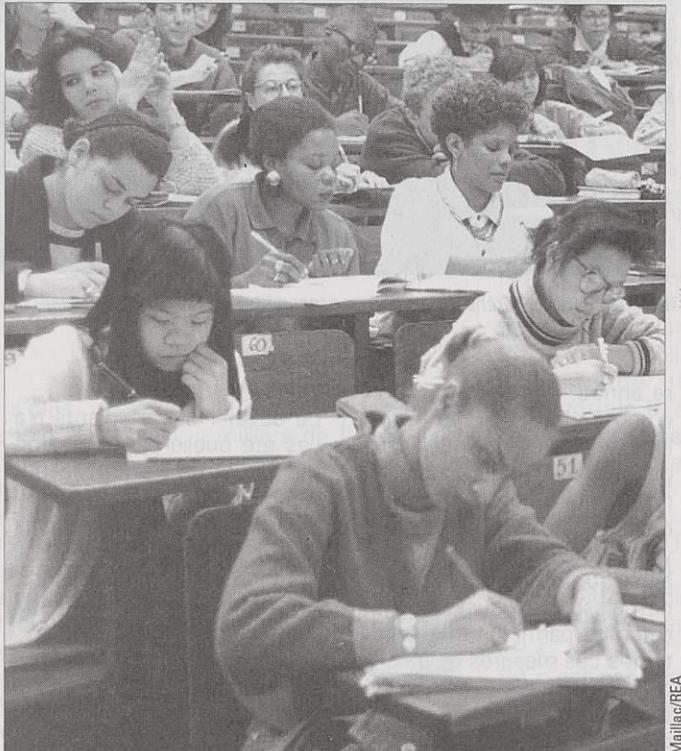
PRÉPARER L'AN 2 000

Les schémas académiques d'Université 2000 ont représenté un énorme travail de remise à plat, de réflexion et de prospective sur la carte universitaire française du troisième millénaire. Claude Monleau, vice-président de l'université de Provence, plaide ici pour un partage précis des fonctions entre l'Etat d'une part, les régions et établissements d'autre part.

Le besoin était immense et urgent : depuis plus de vingt ans les universités avaient été complètement abandonnées : plus de créations de postes, plus d'instructions, abandon de la maintenance lourde des bâtiments existants. Dans le même temps le nombre d'étudiants doublait. Des locaux construits pour 7 000 étudiants en accueillent actuellement 18 000. Les enseignants dans de nombreuses disciplines n'ont pas de laboratoire et doivent effectuer leur recherche chez eux. Le ministre Jospin conscient de cette situation et des risques d'explosion étudiante a fait accepter par le gouvernement un plan sur dix ans dont la première phase 91/95 devait mobiliser 16 milliards de l'Etat.

Mais ce gouvernement a refusé une loi de programmation. Cette procédure a été lancée par le ministère de façon très habituelle, c'est à dire jacobine : les recteurs, les préfets devaient consulter les universités et les collectivités territoriales, établir un projet de plan de construction avec phasage, le ministère tranchant à la fin.

Très rapidement cette procédure s'est révélée inapplicable : les collectivités territoriales qui, dans la loi de décentralisation, n'ont aucune compétence sur les universités, conscientes des problèmes, voulaient bien s'impliquer financièrement mais en fonction de leur politique et en étant partenaires à part entière. Devant les risques d'échec, le ministre a dû lâ-



Il est temps : des locaux construits pour 7 000 accueillent actuellement 18 000 étudiants.

été prévu a pris au moins un an de retard.

Les régions peuvent avoir une académie ou deux, une université ou plusieurs. Elles ont automatiquement beaucoup de collectivités territoriales. Chevènement ayant fait supprimer de la loi Savary les CRESER (*Conseil régional de l'enseignement supérieur et de la recherche*), seul le recteur pouvait mener cette discussion et ce travail de synthèse. Ce n'est évidemment pas l'idéal au niveau de la démocratie et de l'autonomie des universités.

LE JACOBINISME A VÉCU

Le cadre jacobin actuel ne peut plus perdurer, il entrave les initiatives locales, il rend méfiantes les collectivités territoriales, il n'est plus assez performant : le travail au niveau central devient trop énorme d'où perte de temps et d'efficacité.

Il est temps, et la situation est mûre pour cela, que Paris restreigne son rôle au contrôle de la carte universitaire nationale et à la répartition équitable des moyens entre les régions. Ayant moins de travail, il le fera mieux et plus vite. Cela permettra aussi de déconcentrer les moyens en personnel aujourd'hui centralisés.

Aux régions et aux établissements de proposer une politique d'habilitations, de constructions, de développement dans le cadre de leur situation culturelle et économique et selon les directives nationales de cohérence.

Claude Monleau

cher du lest : maîtrise d'ouvrage pour les collectivités locales qui finançaient une opération à 75 %, choix par ces collectivités des constructions proposées par les universités.

Les recteurs ont joué un rôle de médiateur entre tous les partenaires pour réussir leur schéma : pour la première fois de son histoire le ministère de l'Education nationale dans l'enseignement supérieur ne décidait pas de tout. Le résultat a été très positif, les collectivités locales se sont engagées pour plus de

20 milliards de francs. Malheureusement, une fois bouclés par le CIAT (*Comité interministériel d'aménagement du territoire*) ces schémas étaient tout de même insuffisants et surtout avaient deux ans de retard. Les rentrées universitaires 93 et 94 vont être très difficiles à réaliser. Enfin, la crise économique s'étant aggravée, les financements de l'Etat mais aussi, des collectivités territoriales ont pris du retard : dès à présent le phasage des constructions comme il avait

RÉNOVATION ET PROFESSIONNALISATION

Plus d'un million d'étudiants dans l'Université française, une telle masse l'a obligée à évoluer. Les universités sont aujourd'hui soucieuses de délivrer des diplômes "utilisables".



Les étudiants recherchent des diplômes reconnus sur le marché du travail.

L'Université, ce sont en fait 78 établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel portant le titre d'université, auxquels s'ajoutent trois instituts nationaux polytechniques. Ils sont pluridisciplinaires ou spécialisés, ils accueillent de quelques milliers à plusieurs dizaines de milliers d'étudiants, ils se réclament d'une histoire séculaire ou sont âgés d'à peine plus d'un an : cette diversité est gage de mobilité.

Evidence : les étudiants ne passent pas leur vie entière à la fac. Ils savent qu'ils en sortiront un jour et qu'il leur faudra trouver un emploi en faisant valoir leurs qualités propres mais aussi leurs diplômes et leur formation. Ils ont donc le souci, pas obligatoirement partagé, hélas, par la totalité de leurs enseignants, de l'obtention d'un diplôme reconnu sur le marché du travail. La rénovation des premiers et deuxièmes cycles est une réponse à cette double préoccupation.

L'organisation des études en modules capitalisables, la mise en place d'un tutorat pour les étudiants de premiè-

re année, la systématisation d'une période d'accueil pour les nouveaux étudiants, l'obligation de désignation de jurys statuant sur l'acquisition des modules et sur la délivrance des diplômes, évitant ainsi qu'un seul enseignant ne puisse provoquer une hécatombe parmi les étudiants, toutes ces mesures devraient permettre, sans concessions sur le niveau global, de réduire les taux d'échec de l'ensei-

gnement supérieur. Le devenir des étudiants n'a pas été oublié par une réforme largement adoptée par les milieux universitaires :

- formations en nombre plus restreint, entre lesquelles il est plus facile de s'orienter, et plus clairement perçues par les employeurs ;
- deuxièmes cycles des études universitaires "préparant les étudiants à la vie professionnelle ou à une pour-

suite d'études au troisième cycle" ;

- développement du travail personnel préparant à la nécessaire autonomie de la vie active.

Les quelques nostalgiques de l'époque où l'enseignement supérieur, à l'exception du droit et de la médecine, ne menait à rien, ne doivent pas menacer la réforme en cours de l'enseignement supérieur.

Michel Deyme

DE NOUVELLES FILIÈRES PROFESSIONNELLES

Venant s'ajouter aux maîtrises de sciences et techniques, de sciences de gestion ou d'informatique appliquée à la gestion, ou encore aux formations universitaires d'ingénieur, 84 filières d'instituts universitaires professionnalisés étaient habilitées à la rentrée 1992. Elles correspondent aussi bien au secteur secondaire qu'au secteur tertiaire, formant aux "systèmes mécaniques et aéronautiques" ou au "commerce extérieur et coopération industrielle internationale". Ils sont répartis sur tout le territoire, de Perpignan à Lille

(I, II et III), de Brest à Strasbourg (II) et accueillent principalement des étudiants ayant déjà effectué une première année d'enseignement supérieur. Des étudiants titulaires d'un DUT, d'un DEUG, d'un BTS, ou sortant de mathématiques spéciales ou de première supérieure pourront y entrer en deuxième année. Chacune des trois années est accessible au titre de la formation continue.

Les études sont caractérisées par une forte participation des entreprises puisque la durée des périodes de formation en leur sein, ainsi que des en-

seignements délivrés par des non universitaires, doit représenter la moitié de la formation. Comportant obligatoirement l'enseignement de deux langues vivantes, les études sont sanctionnées par l'obtention d'une maîtrise et du titre d'ingénieur-maître.

Créés en 1991, les IUP doivent encore subir le feu du marché de l'emploi. Le terme d'ingénieur-maître donne des boutons au CNPF et nul ne sait à quel niveau, et pour quelles fonctions, seront recrutées des promotions d'au moins une centaine d'étudiants par filière d'IUP.



D. Besson/DR

L'intervention de Pierre Boissière (PE n° 28) sur les problèmes liés à la dépendance a suscité les réactions de deux adhérents.

Définissant la dépendance comme un état, une manière d'être (...) Pierre Boissière demande que l'on s'oppose à la création d'un fonds national pour la dépendance. Or la dépendance n'est pas une maladie, mais bien un état (...). Il y a d'une part les soins médicaux, qui relèvent de la cotisation maladie, et d'autre part les soins d'hébergement qui doivent être pris en charge par la solidarité nationale. Ce qui veut dire la mise en œuvre d'une contribution sur tous les revenus. Ce point de la résolution de la branche "retraités" a fait l'objet d'un vote positif à l'assemblée générale du congrès de Nancy.

René Guelin - retraité - Avermes (03)

Je suis extrêmement surpris et déçu par les propos tenus dans cet article, qui sont à mettre dans la ligne du

toujours plus. Je suis tout à fait d'accord qu'il y ait un déplafonnement pour l'ouverture des droits à la prise en charge de la dépendance. Mais je suis aussi pour qu'il y ait récupération sur la succession, sachant que cette récupération n'ira jamais au-delà du montant du patrimoine légué. Qu'un héritier qui ne s'est jamais préoccupé de ses descendants puisse percevoir un héritage de

plusieurs centaines de milliers de francs d'un ascendant qui est à la charge de la société depuis plusieurs années me paraît profondément immoral.

**Pierre Biland
La Chapelle Sur
Erdre (44)**

Le contenu de la brève "classe techno" parue dans PE n° 30 a suscité la réaction d'un adhérent travaillant en LP.

UN NOUVEAU DÉPART POUR JANINE !

Janine Forestier, comptable de la fédération, salariée du Sgen-CFDT depuis... 44 ans, vient de prendre une retraite qu'il est banal de dire "bien méritée". Ce moment est l'occasion de rappeler que la fédération des Sgen-CFDT fonctionne grâce à ses militants natio-

naux, mais aussi grâce à la qualité et au dévouement de son personnel salarié.
C'est donc un nouveau départ pour Janine.
Elle saura l'aborder, n'en doutons pas, avec la détermination et la bonne humeur dont elle a toujours fait preuve

Comment le Sgen-CFDT peut-il se féliciter de l'implantation des 4ème et 3ème technos en collège ? A l'appel de la branche LP du Sgen-CFDT nous avons fait grève en février pour, entre autres, nous opposer à ce transfert !

L'orientation en 4ème techno dans un LP est bien souvent la conséquence d'un échec du collège.

Le changement d'établissement, une autre orientation sont bien souvent salutaires pour l'élève. De plus, croyez-vous que les collègues des collèges tiennent à enseigner en techno ?

(...) Les LP restent les grands oubliés au Sgen-CFDT. On dérange, on ne colle pas à la grande utopie idéaliste que le syndicat défend : une seule catégorie d'enseignants, un seul lycée polyvalent (...).

Le Sgen-CFDT (inconsciemment) participerait-il à la disparition programmée des LP ?

Ce n'est pas vraiment pour ça que j'ai créé une section Sgen-CFDT dans notre LP ! (15 adhérents)...

**Lucien Comtat
Valence**

Un adhérent de Clermont-Ferrand, Jean-François Sanchez, professeur de lettres et d'histoire, tient à exprimer sa solidarité à cet enseignant de Soissons victime de la haine antisémite après ses recherches sur la mémoire juive avec un groupe d'élèves dont PE s'est fait l'écho dans une brève du n° 28.

(...) Je travaille avec des troisièmes sur la déportation et j'aime-rais rentrer en contact avec cet enseignant afin de lui montrer qu'il n'est pas isolé dans son enseignement (...).

Ce camarade estime d'autre part que "le Sgen-CFDT est assez peu incisif et actif face à cette "relative" montée des violences et intimidations antisémites et racistes."

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

REDACTEUR EN CHEF

Colette Marlin

SECRETARIAT DE REDACTION ET MAQUETTE

François Balédent,

Jean-Luc Labouche,

Jean-François Rossard

COMITE DE REDACTION

Gilles Avanain

Patrick Bedin

Jean-Paul Bergault

Liliane Campens

Daniel Chatellier

Raymonde Piécuch

FLASHAGE

Cadet Photo, Paris 9e.

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76).

PUBLICITE

Athènes (I. Ganne)

3, bd Richard-Lenoir

75011 Paris.

Tél : (1) 40.26.01.14

CPPAP 440 D 73 S

Fédération des syndicats généraux de l'Education nationale et de la Recherche publique

47/49, av. Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19.

Tél : (1) 40.03.37.00

Fax : (1) 42.02.50.97

Minitel :

3615 CFDT*SGEN

MIXITÉ

TEMPS PARTIEL, TEMPS PIÉGÉ ?

Faut-il maintenir les enfants le plus possible à l'école pour éviter aux femmes d'être contraintes de travailler à temps partiel ? C'est la question - un brin provocatrice - que pose à tous les adhérents CFDT le secteur "mixité" (1) de la fédération.

Le temps partiel constitue une nouvelle modalité d'organisation du travail dont on attend des effets favorables en terme d'emploi grâce à un réel partage du travail". Nul doute que dans les mois qui viennent ces propos extraits d'un rapport de la Fonction Publique nous seront fréquemment resservis pour présenter le travail à temps partiel comme remède privilégié au chômage.

Tous pays européens considérés, l'augmentation du nombre de salariées à temps partiel est continue. Le féminin ici s'impose car les femmes sont très majoritairement concernées : aux Pays-Bas, ce sont désormais 62 % des femmes actives qui sont employées à temps partiel ! En France, nous n'en sommes qu'à 25 % ! Faut-il s'en plaindre ?

Les organisations syndicales dénoncent depuis longtemps les emplois à temps partiel imposés aux femmes dans le commerce et les services. Mais qu'en est-il de ce temps partiel lorsqu'il est "choisi" par les femmes, donc lavé de tous soupçons de discrimination... puisqu'elles en redemandent ?

En fait, ce choix répond principalement aux contraintes imposées par la prise en charge et la scolarisation de



La réduction du temps de travail peut aussi favoriser la création d'emplois.

leurs enfants. Aux Pays-Bas, le temps partiel, essentiellement à mi-temps, est la seule solution pour une mère de famille confrontée au faible nombre de structures d'accueil de la petite enfance et à l'absence de cantine scolaire pendant la très longue interruption de la mi-journée. En Suède, en Allemagne, la brièveté de la journée scolaire exige la recherche de systèmes de garde et/ou l'exercice à temps partiel.

UN CHOIX CONTRAINT

Au contraire, les conditions offertes en France et en Belgique, notamment la longueur de la journée scolaire et le développement de la scolarisation en maternelle facilitent les possibilités d'emploi des mères. Oserons-nous nous en réjouir ? En France, le temps partiel demandé par les

fonctionnaires, à 95 % de sexe féminin, se concentre alors sur une seule modalité : le service à 80 % qui libère le mercredi de femmes en majorité de statut modeste. Dans ces conditions, sans négliger la volonté et la satisfaction des femmes à être présentes auprès de leurs enfants, il s'avère que ce temps partiel "choisi" est en fait "contraint" du fait des rythmes scolaires. Mais surtout, favoriser cette version du partage du travail dans un contexte de crise, revient à enterrer la conception séculaire de la division du travail entre hommes et femmes au sein de la famille, la femme partiellement au foyer, l'homme entièrement au travail.

Tout reste à imaginer pour que le débat sur la solidarité dans le monde du travail ne privilégie pas cette voie dont seules les femmes payent actuellement le prix en termes de salaire, de carrière et de retraite.

Annick Hazard pour le secteur mixité

(1) Le secteur mixité regroupe les femmes du secrétariat fédéral, et développe réflexion et propositions sur la mixité du Sgen-CFDT, l'inégalité professionnelle à l'Education nationale, l'orientation des filles et l'éducation sexuelle des élèves.

ACTION SOCIALE

Cessation progressive d'activité.

Pour pouvoir bénéficier de la CPA à compter du 01/01/1994, il faudra désormais justifier de 25 années de services effectifs. Toutefois, cette condition ne sera pas exigée de ceux qui présenteront leur demande entre le 1er septembre 1993 et le 31 décembre 1993.

Les fonctionnaires âgés de 55 ans au moins qui ne réunissent pas les conditions requises pour obtenir une pension à jouissance immédiate peuvent être admis, sur leur demande et sous réserve de l'intérêt du service, à exercer leurs fonctions à mi-temps.

Par dérogation, peuvent en outre être admises au bénéfice de la CPA, les femmes fonctionnaires âgées de 55 ans au moins, susceptibles d'obtenir la mise en paiement immédiate de leur pension parce qu'elles ont élevé au moins trois enfants. Les fonctionnaires ne peuvent revenir sur le choix qu'ils ont fait.

Les intéressés perçoivent en plus du traitement une indemnité exceptionnelle égale à 30 % du traitement indiciaire à temps plein correspondant. Elle n'est pas soumise à retenues pour pension civile. Pour plus de renseignements, contacter le service juridique de la fédération.

Garde à domicile

En réponse à une demande du Sgen-CFDT en date du 1er mars 1993, le ministère de l'Education nationale communique que la création de la prestation « garde à domicile », dont bénéficient depuis janvier 1992 les retraités du régime général, est à l'étude pour les retraités de la Fonction publique. Cette aide pourrait se mettre en place en 1994, dans une région à titre expérimental, en fonction des ressources des éventuels bénéficiaires.

Une mesure bien timide, mais positive pour le maintien à domicile des personnes retraitées. Le Sgen-CFDT souhaite son extension rapide à toutes les régions.

CONSEILLERS D'ORIENTATION PSYCHOLOGUES

Psychologues, enfin !

Par arrêté du 14 janvier 1993 : "Sont autorisés à faire usage du titre de psychologue dans l'exercice de leurs fonctions (...) les conseillers d'orientation-psychologues". Par décret du 27 mars 1993 le diplôme d'état de conseiller d'orientation-psychologue (DECOP), créé en 1991, autorise ses titulaires à "faire usage professionnel du titre de psychologue". Deux textes qui complètent le statut élaboré en 1991 pour les directeurs de CIO et COP. La mise en conformité des textes

réglementaires, concernant les personnels d'orientation, avec les exigences de la loi de 1985 relatives à la profession de psychologue est désormais achevée. La qualité de psychologue ne leur sera plus contestée qu'il s'agisse des personnels en place ou des nouveaux recrutés qui sortiront avec le nouveau diplôme. Un gros regret : qu'il ait fallu huit ans de lutte pour cela ! Reste le dossier missions des CIO : il constitue maintenant la priorité du Sgen-CFDT.



| PREMIER DEGRÉ | SECOND DEGRÉ |
|---|---|
| <p>Nouvelle politique à l'école</p> <p>La NPE ne devrait pas être remise en cause. C'est vrai des cycles. En revanche le projet d'école suscite des interrogations, en particulier son caractère obligatoire. Le nouveau ministre semble estimer que la tâche unique d'un enseignant, c'est d'enseigner. Fidèles relations avec les familles, du travail de cycle, des projets éducatifs ? La vigilance s'impose.</p> <p>Les nouveaux programmes seront publiés en juin 1994 pour application en septembre 1995. Ce retard du calendrier est préjudiciable à la co-</p> <p>hérence entre programmes/projets/cycles. En revanche, l'intégration des notions transversales dans les différentes disciplines répond à la demande du Sgen-CFDT.</p> <p>Premier concours interne</p> <p>Les candidats planchaient le 12 mai sans connaître les modalités de reclassement qui leur seraient appliquées ! Le Sgen-CFDT a vivement dénoncé cette situation. Le ministère sent bien qu'il faudra améliorer ces conditions dans un avenir proche, mais aucune assurance n'a pu être obtenue pour</p> <p>la session 93 car les contraintes budgétaires sont fortes.</p> | <p>Zones sensibles</p> <p>68 établissements supplémentaires (44 collèges, 10 LYP, 5 LEP, 5 LYT) seront désormais considérés comme "particulièrement difficiles". Pour réaliser cette opération le mouvement des chefs d'établissements est reporté de deux mois ! Deux mois supplémentaires et aucune concertation au niveau local. Un comble quand on connaît les besoins d'implication des personnels en zones sensibles. Pourquoi cela ? Le ministre a voulu contrôler un mouvement préparé par le pouvoir précédent</p> <p>afin d'éviter la "république des copains". Ridicule quand on connaît les difficultés à trouver des volontaires ayant le profil pour occuper ces postes. Si le ministre veut montrer qu'il s'occupe des zones sensibles, c'est en mobilisant l'ensemble des personnels y travaillant ! Conséquences de cette gesticulation politique : multiplication des problèmes de passation de pouvoir, problèmes personnels de déménagement, connaissance tardive des affectations pour les lauréats des concours...</p> |
| <p>ATOSS</p> <p>Deux recours du Sgen-CFDT</p> <p>Le Sgen a décidé d'attaquer deux décrets prévoyant la titularisation de certaines catégories de non-titulaires : l'un prévoit la titularisation en catégorie C des contractuels administratifs de quatrième catégorie, l'autre écarte ces mêmes collègues d'une titularisation en catégorie B.</p> <p>Ces personnels, recrutés avec le Bac, exercent pour la plupart des fonctions de niveau B, voire plus, certains depuis plus de 10 ans ! Le ministère justifie son choix par le seul critère de non concordance entre la grille actuelle de catégorie B et celle de nos collègues contractuels. Pour cause, celle-ci n'a jamais été revalorisée !</p> <p>La démarche du Sgen-CFDT ne vise pas à annuler l'ensemble de ces deux textes : les autres mesures de titularisation ne provoquent pas de tels dénis de justice.</p> <p>Pour le Sgen-CFDT, l'administration doit respecter l'esprit des accords</p> <p>qu'elle signe : c'est le sens de la démarche entreprise.</p> <p>CASU</p> <p>Au-delà des mesures restructuring les grilles indiciaires des CASU, dont certaines ne sont pas négligeables, les dispositions prises par la dernière commission de suivi du "Durafour" sont loin de provoquer l'enthousiasme.</p> <p>- La trop faible différence indiciaire en fin de carrière entre les APASU de 1ère classe et les CASU hors classe risque de rendre ce corps de moins en moins attrayant.</p> <p>- Ces mesures n'ont pas été précédées d'une discussion de fond sur les missions de ces personnels, liée à une réflexion plus globale sur l'organisation des services déconcentrés et la fonction d'encadrement.</p> <p>C'est cette réflexion que le Sgen-CFDT souhaite engager au ministère de l'Education nationale. Il demande une négociation d'ensemble sur le métier, les tâches et la place de ces personnels.</p> | <p>TOUS PERSONNELS</p> <p>Congé formation : le décret est paru</p> <p>Le décret modifiant le régime de rémunération des fonctionnaires en congé de formation professionnelle est enfin publié.</p> <p>Le plafond est porté à hauteur du traitement brut augmenté de 3 %</p> <p>afférent à l'indice 486 (soit 12 811,04 F au lieu de 9 041,59 F actuellement). Il sera porté à l'indice 531 (13 997,26 F) au 1er janvier 1994.</p> <p>Cette augmentation s'applique aux congés en cours.</p> |
| <p>CALENDRIER MUTATIONS</p> <p>Second degré</p> <p>Autres langues : 1er juin Lettres classiques : 1er au 4 juin Chefs d'établissement (phase 1) : 2 et 3 juin Espagnol : 2 au 4 juin Anglais : 7 au 14 juin Maths : 7 au 16 juin Bureautique et communication : 16 au 18 juin Economie et gestion : 16 au 18 juin Documentation : 17 et 18 juin Lettres modernes : 17 au 30 juin Chefs d'établissement (phase 2) : 18 juin</p> | <p>Technologie : 21 et 22 juin CE CPE : 22 et 23 juin</p> <p>Autres CAPN</p> <p>accès au corps des professeurs d'Eps : 7 juin accès au corps des certifiés : 21/22 et 25 juin Eréa/post-cure : 15 juin Réemploi postes type lycée : 24 juin</p> <p>PLP</p> <p>ETC, petites disciplines : 7 juin IH, génie industriel métallique, matériaux souples, textile cuir, génie électrique, électro-</p> |



GÉNÉRATION ISLAM ?

Les bruits les plus alarmistes courent sur la misère de l'enseignement en Algérie, sur le noyautage par le FIS ... Qu'en est-il exactement ?

Le gouvernement issu de la guerre d'indépendance a d'abord fait le choix de scolariser tous les enfants, ce qui a demandé un effort énorme.

Mais on s'est borné à reproduire le modèle français. Puis, la décision d'arabiser l'enseignement a conduit à faire venir du Moyen-Orient des Egyptiens, Jordaniens, Palestiniens..., souvent incapables, chargés des enseignements littéraires et des sciences humaines. Seul l'enseignement scientifique s'est longtemps poursuivi en français.

En 1970, les responsables ont voulu rompre définitivement avec le système «hérité» de la colonisation. Ils ont imposé «l'école fondamentale» de RDA alors que les conditions matérielles et structurelles n'étaient pas réunies : nous accueillons 40 à 45 élèves par classe, là où il en faudrait 15...

Le but principal de la surenchère idéologique est de forger l'identité arabo-islamiste. Très souvent au détriment de la compétence. Et le niveau scolaire a considérablement baissé.

En France aussi, on dit que le niveau baisse...

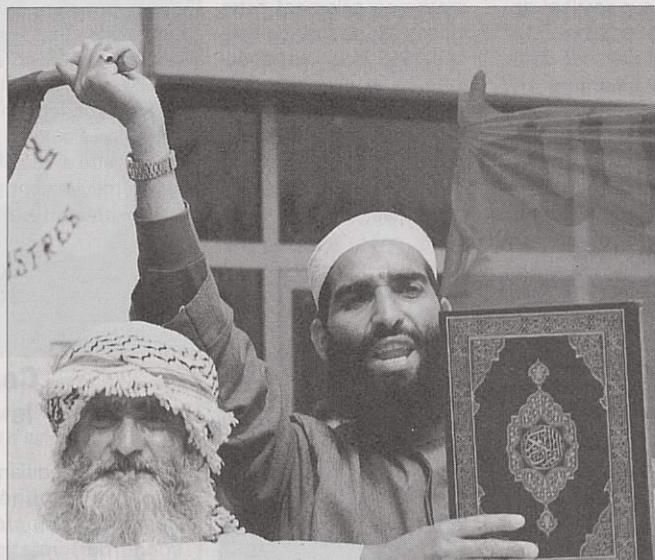
Le FIS a bloqué toute tentative de réforme qualitative de l'enseignement. Dans les universités enseignent des personnes qui n'ont pas le niveau requis. Quant à l'enseignement primaire et secondaire, il est aux mains des islamistes.

Les enseignants les plus qualifiés, notamment scientifiques, fuient massivement en France, au Canada, aux Etats-Unis.

Les arabisants de haut niveau, qui travaillent avec les francophones (catalogués de «laïco-communistes»), sont dénoncés comme traires.

Il n'est pas dans nos usages d'avoir à Profession Education un invité ... anonyme.

Mais la situation est telle en Algérie aujourd'hui, qu'il est impossible quand on est intellectuel, laïque et francophone de s'exprimer publiquement sans craindre pour sa liberté. L'arrestation de A. Benzine, rédacteur en chef du journal *Alger républicain*, apprise par téléphone au beau milieu de l'entretien, en offrait une tragique illustration.



Algérie : trente ans après

Pourtant le budget de l'Education représente un quart du budget de l'Etat algérien !

Il est englouti dans le fonctionnement de la machine : constructions scolaires, salaires, etc. La progression démographique a accentué les difficultés. Résultat : il n'y a plus d'argent pour la recherche, ou la formation continue.

Vous parlez d'arabo-islamisme. N'est-il pas possible d'être arabe sans être musulman ?

Dans les pays du Maghreb, non. Le citoyen est citoyen musulman. L'islam est religion d'Etat. Le socialisme algérien s'est adapté à la reli-

gion islamique.

Quant au FIS, sa présence dans le système éducatif est largement la conséquence du laxisme des dirigeants successifs. Ils ont laissé faire.

Avec une acceptation, semble-t-il, d'une grande part de la population ...

L'intégrisme n'est pas une émergence populaire, c'est le produit d'un encadrement politique et éducatif. Mais l'Algérie est jeune et, à l'image de ses étudiants, désemparée et influençable.

Le FIS joue de ce désarroi. Grâce à son pouvoir financier, il peut s'occuper de tous les laissés pour compte et prendre en charge les questions éducatives. Le coran

est la référence et la solution à tous les problèmes ! A l'université, les philosophies du doute ne sont plus enseignées. Freud et Nietzsche ont disparu des programmes. Même en mathématiques, la référence est le coran. Rationnel et symbolisme se mêlent. Quant aux laïques, seul contre-pouvoir possible, ils n'ont pas les fortunes des émirats pour les soutenir. De plus, ils sont aussi souvent des francophones ... Je pense hélas que le système éducatif ne se redressera pas.

Vous émettez un jugement très sévère sur la politique du gouvernement algérien. N'y a-t-il pas des signes d'espoir ?

L'Etranger - la France en particulier - a dit que les aides extérieures ne viendraient pas sans concession du pouvoir algérien envers le FIS. Savez-vous qu'il est plus facile d'avoir un visa français quand on est au FIS que quand on est un intellectuel francophone ? La France, les Etats-Unis ont fait le pari de la victoire du FIS et cherchent à le ménager. Les intérêts sont aussi économiques. L'économie de bazar qui se développe en Algérie constitue un débouché pour les économies occidentales. Marseille est devenue le plus important grossiste de tous les «trabandistes» (*) d'Alger. Cette économie «trabendo», contrôlée par le FIS, se satisfait de compétences techniques et professionnelles limitées. Seules les industries pétrolière et nucléaire nécessitent quelques cadres qu'on envoie se former à l'étranger.

Il suffit à l'Algérie, ou plutôt au FIS, d'offrir à ses habitants de la semoule de couscous et la perspective du paradis !

Propos recueillis par Liliane Campens et Jean-François Rossard

(*) «Trabendo» : marché noir, en espagnol

P E T I T E S A N N O N C E S

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de Profession Education), payantes pour les autres: 40 francs la ligne de trente signes.

■ Lacs et canaux hollandais sur voilier conf. 25 m. av. skipper. Ports pitor., musées, vélo. Inscr. indiv. ou par cabine. 3 000 F/sem. T.C. Tél : 59.68.93.43.

■ Vacances été rando sans sac stages botaniques pyrénées Mercantour Dolomites P. Jarige accomp. montagne 38880 Autrans. Tél : 76.95.36.55

■ Auvergne: Séjours avec rando à pied, hébergements hôtel. Doc: randonnées J.-P. Barres 43270 Allègre. Tél : 71.00.76.88

■ Ceillac en Queyras (05), loue meublés confort. été/hiver, ttes durées : appt. 6 pers. plein sud, studio 2/3 pers plein nord. Ski alpin et fond, randonnées. Tél : 92.45.02.07

■ 67, Reichshoffen, loue mais. indiv. 3 pièces, cuis., sdb, garage, verger. Tél : 88.53.94.44 ou 88.09.14.44

■ La Escala, Costa Brava (Espagne, sud Baie Rosas, 60 km frontière) loue Appt, 8 pers., tt confort, ttes vacances, 400 m plage, commerces. A. Berthomier 36, rue de las Moulères 66160 Le Boulou

■ Echange, Appt F5 150 m² très calme 10 km Montpellier contre équivalent Vendée ou île d'Yeu dernière semaine de Juillet (ou plus) Tél : 67.59.58.57

■ Vends 35 Rennes beau triplex, T6, grand séjour, 4 chs, jar, gar, park, cel, Prix : 75 U Tél : 99.53.94.69

■ Entre Aix et Marseille, Villa tradit, 75 m², cav, gar, abri de jardin, terr 920 m² arboré arros. par forage, prox commerces, écoles, g. surf, bus, gare, 90 U Tél : 42.22.14.90

■ Villard-Reculac (38) domaine Alpes d'Huez. Loue F2, 4/5 pers dans chalet luxe. Pied pistes. Plein sud, balcon, park. Ttes commodités. Prix selon période. Chalet Margeray Appt 4 Ttes saisons Tél : 76.80.45.69 ou 76.80.33.33

■ Nice, centre, 5 mn de la mer et de la vieille ville, loue appt 2 gdes pièces, Août, 3000 F la quinzaine, 5000 F le mois. Tél : 93.92.29.92

■ Côte Finistère, 1 km mer, loue ferme tt confort, jardin, séjour, 4 ch, 8 pers, libre 31/07 au 04/09, quinz 4800 F à 3800 F Tél : 98.25.68.69

■ 35 St Malo (Paramé). Loue maison ind, 8 pers, Mer à 300 m, 4 chbres, cuis, séj, av, chem, 2 sdb, mach à lav, jard, du 05/07 au 07/08. 2500 F / sem. Tt compris. Té : 20.57.09.70

■ Echange maison 4 chbres et jardin banlieue de Tarbes contre appt à Paris (2 adultes, 2 enfants) dernière semaine Août 93. Tél : 62.45.08.95

■ Sicile, loue appt 4 pers. dans centre historique typique (15 000h). Acc en Fce 1500 F/sem. Tél : 88.40.11.64

■ Vends Finistère Sud. 14 km Quimper 8 km, Plogastel St Germain. Maison T3 indép., jardin 900 m² Séjour chem. 33 U. Tél : 98.55.50.29

■ Vend Peugeot 106 XRDiesel, bleu Miami, lèv vitres élec, 6 000 km, 62 000 F, libre mi-juin. Tél : 29.08.56.58 ou 81.34.64.81

■ Alpes de Hte-Provence, loue T2 + balcon, tt confort, 4 à 6 pers. Au Souze, 3 km de Bachelonnette, piscine, cinéma, randonnées, lacs. Tél: 29.70.91.03

■ 25 kms de Strasbourg, Villa tradit, 175 m² + dépendances sur 2,5 ares, TB exposition. Prix : 850.000 F Tél : 88.50.44.84

■ Vend machine traitement de texte électronique, Panasonic, viseur à cristaux liquides, mémoire de 10 K excellent état. Prix : Tél : 48.43.67.70

■ Urgent : Cherche, emploi d'animatrice, en centre de vacances, pour juillet 1993 (BAFA). Ecrire V. Jacqueline 20, rue des Marches 14123 Cormelles-le-Royal Tél : 31.83.51.94 (Soir)

■ 83 St Zacharie Loue F2 Rez-de-chaussée de villa, jardin, terrasse, 30 mn Cassis, 30 mn Aix-en-Provence, Juin, Juillet, Août, Septembre Tél : 42.72.94.42

■ Paris, 18^e, à coté place du Tertre. Appartement à louer Juillet, Août, 4 personnes maximum. 2000 F/semaine. Tel : 75.40.38.11

■ 07, 25 km d'Aubenas, loue pour 6/8 personnes, toutes saisons ou vends maison bord Ardèche, sur jardin clos, 3 chambres, confort, calme et détente. Tél : 41.87.19.89

■ 17, Marais-Poitevin, Mais. indép, 5/6 pers, cuis, séj, 2 Chs, WC, s. d'eau, Jard, Prod, Ferm, loc VTT, Barque dispo. Tél : 46.27.82.01

■ Loue Caravane équipée, 3/4 pers Mimizan-Plage Camping muni., Juillet-Août, quinzaine ou plus Tél : 53.96.09.56 ou (16 1) 42.93.59.57

■ Loue à Courchevel, 1550 m, Août, B, Studio 4 pers, équipée, linge de maison, piscine grat., balcon. 1er au 15

Prix : 2080 F la semaine, du 23 au 30: 1260 F, ou du 1 au 15, 3900 F

Tél : 89.27.19.55

■ Gérardmer, Bord de lac, Loue petite maison, Week-end. Vacances. Tél : 29.60.05.36 ou 29.63.10.19

■ Classes et séjours de découverte en Auvergne : eau, faune, forêt, milieu montagnard, volcans. De la 6ème à la terminale ainsi qu'enseignement agricole (BEPA, BTA, BTSA). Contenus adaptés aux différents programmes. Encadrement spécialisé. Hébergement. CPIE du Haute Auvergne. Maison des volcans 15000 AURILLAC. Tél : 71.48.49.09

■ A louer à Chamonix, 2 pièces, 5 personnes. Prix à définir. Du 3 au 10 juillet 1993 Tél : 81.88.87.07

■ 7 Laux (38), loue F2 cab. pour 6 personnes, Grand balcon, près des pistes, toutes saisons. Tél : 50.42.42.13

■ 7 Laux (38), vend F2 Cab. pour 6 pers, près des pistes, gd balc., cave, casier ski. Station hiver/été Tél : 50.42.42.13

■ Paris 13^e, vend 2 pièces, 60 m². Place d'Italie, récent, clair, calme, tt confort, cave + parking. 10ème étage, orient. SO, 1 400 000 F Tél : 45.88.25.44

■ A Grasse (06), à louer appartement 2 pièces, 3 à 4 personnes dans la vieille ville. Calme et ensoleillé. Proche de Cannes et Antibes. Semaine, quinzaine ou moi entre le 15 juillet et le 15 août. Tél : 93.36.91.65

■ Roscoff (29), loue dans villa ind. neuve, 200 m de la plage, 1 pièce indépendante meublée, 1 pers ou couple, confort, coin cuis., s de b, jard., garage, linge fourni. Semaine 600 F. 15 juillet - 15 août, septembre, octobre. Tél : 98.69.78.38. après 18 h.

■ O.E.A., CAP Patissier, fin gourmet, certifié de gestion d'entreprise artisanale, exercé aux fonction d'aide-directeur/économies sans BAFD pendant 6 séjours, et compétences en chef de cuisine durant 5 séjours cherche CV entre le 8 juillet et le 8 août 93. Etudierai propositions. Tél : 41.52.66.24 dès 20 heures

■ Cap d'Agde, loue T3 accès direct plage, piscine, park., animaux acceptés, week-end, semaine d'avril à septembre (sauf du 17/07 au 14/08) Tél : 77.25.69.71

■ Sète (34), centre ville, vend appartement rez-de-chaussée. Grand F1 équipé : 35 m² + mezzanine. Prix : 165 000 F Tél : 67.87.52.97

■ Demu en Gascogne (32), votre maison au bord de la route, à la campagne, en plein Gers : 6 pièces, 100 m². Prix : 350 000 F Tél : 62.96.73.35 ou à défaut 62.08.53.14

■ Vends, ensemble 2 maisons mitoyennes, F3 et F5 sur jardin. Quartier calme. Alpes en Cévennes Tél : 66.86.40.25

■ Jeune homme 18 ans, BAFA de base, cherche emploi d'animateur dans un CV été 93. J. Allard Tél : 75.40.38.11

■ Marseilles (3ème arrd), vend T2, calme, ensoleillé, balcon, ascenseur, cave résidence récente. Prix : 23 U Tél : 90.97.94.41

■ 83, St Raphaël loue dans villa studio 4/5 pers. jardin, calme, mer 3 km. Juillet et août R. Poujol 113 allée des Ombrages 83 700 St Raphaël

■ 38, Laffrey, 30 km Grenoble, vend villa T6, 190 m², 2 cuis., 2 s. d. b., 2 gar., cave, combles. Prox. ski, voile. Prix : 82 U Tél : 76.45.65.19 ou 76.83.04.82

■ 80, Guignemicourt, vend maison, près Hôpital et Campus d'Amiens, T5, salon 145 m², ter. 1 500 m². Tél : 22.91.22.83 ou au Sgen-CFDT 80 Tél : 22.92.84.40

■ Jura, les Rousses, loue appt. 4/6 pers., 40 m², mai/juin : 900 F/semaine, juillet/août : 1 300 F/sem. Tél : 20.72.75.62

■ Cap d'Agde, loue T3 accès direct plage, piscine, park., animaux acceptés, week-end, semaine d'avril à septembre (sauf du 17/07 au 14/08) Tél : 77.25.69.71

■ Cherche à louer début sept. maison environ Montpellier pour un ou deux ans. Tél : 67.04.88.63

" POUR PRÉPARER L'AVENIR,
ON NE SE PRIVE DE RIEN
SURTOUT PAS DE LA PRÉFON."



PRÉFON, LA RETRAITE
INTÉGRALEMENT DÉDUCTIBLE
INTÉGRALEMENT GARANTIE

PRÉFON

Retraite. Epargne. Décès. Dépendance

95, rue de Courcelles - 75017 Paris - Tél.: 42.27.51.84 - Minitel 3615 Code PRÉFON

PRÉVOIR AUJOURD'HUI ET RÉALISER DEMAIN